

COMMUNIQUÉ SPÉCIAL SUR L'ÉLIMINATION TOTALE DES ARMES NUCLÉAIRES

1. Les chefs d'État et de gouvernement de l'Amérique latine et de la Caraïbe, réunis à Caracas, République Bolivarienne du Venezuela, le 3 décembre 2011, dans le cadre du Sommet de la Communauté d'États de l'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), réitèrent leur profonde préoccupation face à la menace contre l'humanité que constitue l'existence d'armes nucléaires et leur possible utilisation ou menace d'utilisation. Dans ce sens, ils réaffirment l'importance du désarmement nucléaire, complet et vérifiable, comme la plus haute priorité et réaffirment également la priorité que revêt la non prolifération nucléaire.
2. Lors de la mise en marche de la Communauté des États latino-américains et caribéens (CELAC), ils ont confirmé la fierté de l'Amérique latine et de la Caraïbe d'être la première zone fortement peuplée du monde à se déclarer Zone libre d'armes nucléaires (ZLAN), au moyen du Traité pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans la Caraïbe (Traité de Tlatelolco). Ils considèrent que ceci est une caractéristique qui confirme l'identité de la région et soulignent que l'établissement de

Zones libres d'armes nucléaires reconnues internationalement fortifie la paix et la sécurité internationale et régionale, et que le régime de non prolifération constitue une contribution importante pour parvenir au désarmement nucléaire.

3. Ils prient instamment les puissances nucléaires de retirer toutes les réserves aux Protocoles du Traité de Tlatelolco, de sorte à contribuer à l'élimination d'une éventuelle utilisation des armes nucléaires contre les pays de la région.
4. Les chefs d'État et de gouvernement insistent sur le plein respect des trois piliers formant l'accord du TNP: le désarmement nucléaire, la non prolifération et la coopération nucléaire à des fins pacifiques.
5. Ils réaffirment leur engagement dans l'application des sauvegardes étendues de l'AIEA, requises par le TNP, et prient instamment tous les États d'appliquer les sauvegardes correspondant à leurs obligations internationales respectives..
6. Les chefs d'État et de gouvernement signalent la tenue de la Conférence *Conférence des Parties* chargée d'examiner le *Traité* sur la non-prolifération des *armes nucléaires*(TNP), en mai 2010, et l'adoption d'un document final

important après des années de stagnation. Ils ont, cependant, rappelé l'urgence d'avancer plus vite vers la mise en œuvre totale, par les États possédant des armes nucléaires, de leurs engagements pour atteindre l'objectif prioritaire du désarmement nucléaire, de l'élimination et de l'interdiction des armes nucléaires, avec des initiatives qui soient irréversibles, transparentes et vérifiables.

7. Dans ce sens, ils ont prié instamment les États dont la ratification est indispensable pour l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), qu'ils accélèrent leur processus de signature et /ou de ratification de cet instrument. De même, ils exhortent à entamer la négociation d'un Traité interdisant la production de matériel fissile.
8. Ils soulignent l'importance de notre participation active à l'élaboration de propositions concrètes pour arriver au désarmement nucléaire général et à l'élimination totale des armes nucléaires, selon un chronogramme multilatéral, transparent, irréversible et vérifiable.
9. Ils affirment leur souhait que la CELAC articule une position commune en ce qui concerne les questions du désarmement nucléaire, de la non prolifération et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, en vue même d'une action

concertée lors de la Conférence chargée d'examiner le TNP en 2015 et de ses travaux préparatoires en 2012, 2013 et 2014. Pour ce faire, OPANAL coopèrera avec la CELAC dans le domaine de sa compétence.

10. Ils déclarent leur ferme engagement de travailler à la convocation d'une conférence internationale de haut niveau pour identifier les voies et les méthodes d'élimination des armes nucléaires dans les plus brefs délais, dans le but de convenir d'un programme par étapes pour l'élimination totale des armes nucléaires dans un laps de temps donné, interdisant leur conception, production, acquisition, essai, stockage, transfert, usage ou menace d'utilisation, et stipulant leur destruction.